



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2011

Le 20 septembre 2011 à 18 h 30,
le Conseil Municipal de la Ville de Cluses, légalement convoqué le 13 septembre 2011,
s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean Claude LEGER, Maire.

Rachel VARESCON est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande si l'assemblée a des observations à formuler sur le procès verbal de la séance du 28 juin 2011.

Aucune observation n'a été formulée, le procès verbal est donc adopté à l'unanimité.

Il est procédé à l'appel nominal :

PRESENTS :

LEGER JC

Adjoins :

TAVERNIER JC - DEVANT P - MIVEL JL - SALOU N - METRAL G - BAUMONT MP

REVEREAU P - PASQUIER MP

Conseillers :

THABUIS M - MICHEL F - MONNET A - DURUPT G - VARESCON R - GOJON ML

PREVIGNANO B - EVERAERE M - HUGARD C - METRAL GA - GUILLARME I

PERILLAT A - GALLAY P - MEUNIER C - GREVAZ E - KURTI L - DELSANTE S

DARDENNE C

ABSENTS/EXCUSES :

PICHOT J procuration à MONNET A

AUPIAIS M procuration à DEVANT P

MONTEIL S procuration à PASQUIER MP

AKMOUCHE J procuration à SALOU N

MARTIN D procuration à DARDENNE C

GALIZZI J

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire présente ses vœux de prompt rétablissement à Monsieur Jacques GALIZZI, Conseiller municipal.

Ordre du Jour

Finances (p 4)

- Décisions modificatives n°1 :
 - o Budget principal
 - o Aménagement économique
 - o Canal C
- Modalités d'établissement de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité.
- Tarification de l'utilisation des minibus communaux par les associations sportives ou de loisirs
- Garantie de prêt PLI (prêt locatif intermédiaire) consenti pour financer une opération de 22 logements PLI situés à Cluses - Rue Nicollet à la SEMCODA
- Garantie de prêt PLI (prêt locatif intermédiaire) consenti pour financer une opération de 30 logements PLI situés à CLUSES – « Le Floria » - Rue Marcellin Berthelot et rue Achille Benoit à la SEMCODA

Techniques (p 18)

- Dégagement de semis naturels et dépressage en futaie irrégulière sapin-épicéa dans la forêt communale du Chevrans - Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes
- Office National des Forêts : programme des coupes à marteler et à mettre en vente pour l'exercice 2012
- Avenant n° 01 à la convention de mandat 2011 Ville de Cluses/SEM de la Ville de Cluses : "Programme général BATIMENTS 2011"
- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare : avenant de transfert du marché
- Demande de subvention Etat, Région Rhône-Alpes, R.F.F. au titre du volet ferroviaire du contrat de projets Etat - Région Rhône-Alpes 2007 - 2013

Administration (p 22)

- Modification du tableau des effectifs 2011
- Octroi de l'indemnité de conseil au Trésorier Principal
- Extension du Dispositif de Réussite Educative aux jeunes de plus de 16 ans
- Accueil de loisirs : renouvellement de la convention « accueil de loisirs d'été » pour le centre aéré de la Frasse
- Bilan carbone
- Concours photographique « la biodiversité à ma porte » : remise des prix
- Demande de création d'une communauté locale de covoiturage : convention avec le Conseil général de Haute-Savoie
- CDDRA : étude sur l'offre de randonnée : délégation de portage à la commune de Thyez

Décisions Information (p 31)

- Comptes administratifs 2010 (Syndicat Intercommunal Omnisports de la Vallée de l'Arve – Syndicat Intercommunal de Secours du Pays d'Arve - SIVOM de la région de Cluses – SIVU Action ville)*

** Ces documents sont à votre disposition à la Direction Générale et lors de la séance du Conseil Municipal.*

FINANCES

Décision modificative n°1 : Budget principal

Rapporteur : Monsieur le Maire

Afin d'enregistrer un certain nombre de mouvements budgétaires non prévus au budget primitif, il est proposé au Conseil municipal une décision modificative n°1 du budget général de la Ville de Cluses.

Recettes de fonctionnement

L'objet principal de cette décision modificative est d'ajuster les montants de fiscalité et de dotations notifiés après que le vote du Budget primitif 2011 soit intervenu. En effet, malgré le vote tardif du BP 2011, la commune n'avait pas reçu des services de l'Etat toutes les notifications nécessaires, et notamment l'état fiscal n°1259.

- L'état fiscal n°1259 indique notamment les **montants de bases fiscales servant au calcul des produits**. L'évolution de ces bases et le comparatif par rapport à ce qui avait été prévu en BP est le suivant :

Bases des 4 taxes directes locales			
Impôt	Bases définitives notifiées 2010	Bases prévues BP 2011	Bases notifiées 2011 (état 1259)
TH	18 948 226	19 792 080	19 308 000
TF	22 064 539	22 462 440	22 948 000
TFNB	53 530	52 836	52 100
CFE	11 613 986	11 672 056	11 819 000

- Le compte 7311 contient l'ensemble des produits issus de la fiscalité directe locale, y compris les nouvelles ressources perçues par la commune après suppression de la taxe professionnelle. L'ajustement de ce compte 7311 par rapport au montant prévu en BP est le suivant :

Contributions directes (7311)	Pour info : réalisé 2010	Prévu BP 2011	Réalisé 2011 (état 1259)	Différence
Taxes ménages	5 577 926	6 865 140	6 966 819	101 679
Taxe add FNB	-	0	12 022	12 022
CFE	10 954 332	2 611 985	2 658 093	46 108
CVAE		1 619 511	1 613 290	-6 221
TASCOM	-	290 720	290 720	0
IFER	-	181 988	181 988	0
Total	16 532 258	11 569 344	11 722 932	153 588

En 2010, le montant de 10 954 332€ correspond à la compensation-relais de la TP.

CFE : cotisation foncière des entreprises

CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

TASCOM : taxe sur les surfaces commerciales

IFER : imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau

- Les **compensations versées par l'Etat à la commune, à la suite de la suppression de la TP**, sont ajustées en fonction des montants indiqués dans l'état fiscal n°1259 :

FNGIR (7323)	Pour info : réalisé 2010	Prévu BP 2011	Réalisé 2011 (état 1259)	Différence
FNGIR	-	3 140 000	3 073 817	-66 183
DCRTP (748313)	Pour info : réalisé 2010	Prévu BP 2011	Réalisé 2011 (état 1259)	Différence
DCRTP	-	1 867 735	2 102 562	234 827

En consolidant le montant de contributions directes et le montant des compensations de la réforme, le produit perçu par la commune s'élève à 16 899 311€.

- Ajustement du montant de **taxe d'enlèvement des ordures ménagères** : +15 513€.

- Ajustement des montants de **dotation globale de fonctionnement et de dotation de solidarité urbaine** :

Dotation globale de fonctionnement (dotation forfaitaire)				
Imputation	Pour info : Réalisé 2010	Prévu BP 2011	Notifié 2011	Différence
7411	6 154 216	6 116 531	5 935 131	-181 400
	<i>Evolution</i>	-0,61%	-3,56%	
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale				
Imputation	Pour info : Réalisé 2010	Prévu BP 2011	Notifié 2011	Différence
74123	198 189	99 095	198 189	99 094

En 2011, la commune est redevenue éligible à la DSU.

- Ajustement des montants **d'allocations compensatrices** et réaffectations aux nouveaux comptes créés pour tenir compte des évolutions de ces allocations compensatrices dans le cadre de la suppression de la TP.

- Inscription du **reversement par le SIVOM de la Région de Cluses** de l'excédent lié à la compétence *traitement des déchets* : +174 814€.

Dépenses de fonctionnement

Ajustement des crédits budgétaires en fonction des besoins nouveaux apparus depuis le vote du BP.

- Dans la mesure où la Ville a mis fin aux contrats pour la vidéosurveillance et pour l'entretien des cimetières pour reprendre en régie ces activités, les crédits prévus sur les comptes *prestations de service* et *entretien* sont réaffectés en charges de personnel ou en achat de matériel.
- Ajustement des montants de contributions aux syndicats intercommunaux en fonction des notifications faites par ces organismes.

Au total, l'**autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement** est augmenté de +636 080€.

Section d'investissement

La DM n°2 traduit deux priorités de la Municipalité :

- Achèvement des **travaux de la cuisine centrale** d'ici la fin de l'année 2011 : +500 000€.
- Achèvement des **travaux sur le gymnase de la Sardagne par les travaux d'étanchéité de la toiture et d'équipement de la toiture en panneaux photovoltaïques** : +280 000€.

La Ville de Cluses va recevoir une subvention d'équipement supplémentaire de 100 000€ du Centre national pour le développement du sport (CNDS).

Ecritures d'ordre d'investissement

- Ecritures d'ordre liées aux mouvements dans le patrimoine des travaux SEM.
- Ecritures d'ordre liées à la gestion de l'emprunt revolving.

Vu la maquette budgétaire de la DM n°1,

Les écritures de la DM n°1 sont présentées dans la maquette budgétaire suivante.

I - Vue d'Ensemble					
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES	Crédit B.P. 2011 + Restes à réaliser	DM n°1 2011	RECETTES	Crédit B.P. 2011 + Restes à réaliser	DM n°1 2011
REELLES					
- Acquisitions foncières	164 344,09 €	+ 104 529,00 €	- FCTVA	925 000,00 €	-50 551,00 €
- Matériel cinématographique	-	+ 5 000,00 €	- Subvention CNDS	100 000,00 €	+100 000,00 €
- Travaux Gymnase Sardagne	152 000,00 €	+ 280 000,00 €	- Subvention Région	-	+8 000,00 €
- Travaux construction d'une cuisine centrale	1 562 500,00 €	+ 500 000,00 €			
- Travaux aménagement place Albert Schweitzer	250 000,00 €	-220 000,00 €			
- Travaux bâtiments	1 241 240,00 €	+ 24 000,00 €			
ORDRE					
- Travaux SEM	3 165 501,98 €	+ 584 000,00 €	- Travaux SEM	3 165 501,98 €	+584 000,00 €
- Ecritures emprunt revolving	-	+1 710 000,00 €	- Ecritures emprunt revolving	-	+1 710 000,00 €
			- Virement section fonctionnement	2 686 389,59 €	+636 080,00 €
Total Dépenses DM n°1		+2 987 529,00 €	Total Recettes DM n°1		+2 987 529,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	Crédit B.P. 2011	DM n°1 2011	RECETTES	Crédit B.P. 2011	DM n°1 2011
REELLES					
- Charges à caractère général	-	-50 300,00 €	- T.EOM	1 538 000,00 €	+15 513,00 €
- Charges de personnel	-	+ 50 000,00 €	- Contributions directes locales et FNGIR	14 709 344,00 €	+83 817,00 €
- Contributions aux organismes de groupement	3 326 312,00 €	-141 550,00 €	- Dons et participations Etat	-	+238 262,00 €
- Charges exceptionnelles	-	+ 18 176,00 €	- Reversement excédent SIVOM	-	+174 814,00 €
ORDRE					
-Virement à la section investissement	2 686 390 €	+ 636 080,00 €			
Total DEPENSES - DM n°1		+ 512 406,00 €	Total RECETTES - DM n°1		+ 512 406,00 €

II - Section INVESTISSEMENT			
A - Les Dépenses			
		Pour Mémoire CREDITS B.P. 2011 + Restes à réaliser	DM 1 2011
	<i>Dépenses REELLES</i>		
2115.824	Acquisition terrains bâtis	164 344,09 €	+104529,00 €
2158.026	Autres matériel et outillage techniques - matériel cimetière	0,00 €	+5 000,00 €
	-S.E.M.-		
238(58).411	Gymnase de la Sardagne - toiture	152 000,00 €	+280 000,00 €
238(61).020	Construction d'une cuisine centrale	1 562 500,00 €	+500 000,00 €
238(63).822	Aménagement place Albert Schweitzer	250 000,00 €	-220 000,00 €
238(7).020	Autres équipements - aménagement PIJ	1 241 240,00 €	+24 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES DM n°1 2011			+693 529,00 €
	<i>Dépenses POUR ORDRE</i>		
16449	Opérations afférentes à option de tirage sur ligne trésor	0,00 €	+1 710 000,00 €
	-S.E.M.-		
2313(24).411	Travaux gymnase de la Sardagne	540 329,59 €	+280 000,00 €
2313(26).020	Travaux construction cuisine centrale	1 601 979,47 €	+500 000,00 €
2315(22).822	Travaux place Albert Schweitzer	250 000,00 €	-220 000,00 €
2313(4).020	Travaux autres équipements	773 192,92 €	+24 000,00 €
TOTAL DEPENSES POUR ORDRE DM n°1 2011			+2 294 000,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT DM n°1 2011			+2 987 529,00 €
B - Les Recettes			
		Pour Mémoire CREDITS B.P. 2011 + Restes à réaliser	DM 1 2011
	<i>Recettes REELLES</i>		
10222	FCTVA	925 000,00 €	-50 551,00 €
1322	Subvention équipement Région - aménagement PIJ	0,00 €	8 000,00 €
1321.020	Subvention équipement CNDS Gymnase Sardagne	100 000,00 €	+100 000,00 €
TOTAL RECETTES REELLES DM n°1 2011			+ 57 449,00 €
	<i>Recettes POUR ORDRE</i>		
16449	Opérations afférentes à option de tirage sur ligne trésor	0,00 €	+1 710 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	2 686 389,59 €	+636 080,00 €
	-S.E.M.-		
238(58).411	Travaux gymnase de la Sardagne	540 329,59 €	+280 000,00 €
238(61).020	Travaux construction cuisine centrale	1 601 979,47 €	+500 000,00 €
238(63).822	Travaux place Albert Schweitzer	250 000,00 €	-220 000,00 €
238(7).020	Travaux autres équipements	773 192,92 €	+24000,00 €
TOTAL RECETTES POUR ORDRE DM n°1 2011			+ 2 930 080,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT DM n°1 2011			+ 2 987 529,00 €

III - Section de FONCTIONNEMENT			
A - Les Dépenses			
		Pour Mémoire CREDITS B.P. 2011	DM 1 2011
<i>Dépenses REELLES</i>			
60632.026	Fournitures de petit équipement cimetière	1 000,00 €	+1 000,00 €
611.020	Prestations de service vidéosurveillance	167 000,00 €	-135 000,00 €
6135.020	Location mobilière	33 000,00 €	+20 000,00 €
61521.026	Entretien cimetière	72 000,00 €	-37 000,00 €
61523.822	Entretien VRD	6 000,00 €	+29 000,00 €
6188.020	Autres frais divers	18 000,00 €	+9 000,00 €
6227.020	Frais d'actes et de contentieux urbanisme	10 000,00 €	+11 000,00 €
62878.020	Reboursement frais de gestion EPF 74	15 000,00 €	+10 700,00 €
6288.020	Autres services extérieurs - actions CDDRA	-	+41 000,00 €
64131.020	Rémunérations personnel cimetière et vidéosurveillance	-	+50 000,00 €
6554	Contributions aux organismes de regroupement	3 326 312,00 €	-141 550,00 €
<i>Dont</i>	<i>Contribution SIO</i>	<i>959 000,00 €</i>	<i>-77 850,00 €</i>
	<i>Contribution SIVOM Région de Cluses - compétence OM incinération</i>	<i>801 467,00 €</i>	<i>-63 700,00 €</i>
6718.020	Autres charges exceptionnelles sur opération de construction	0,00 €	+7 500,00 €
6745.020	Subvention de fonctionnement exceptionnelle assoc - subvention ALVEOLE construction plateforme d'éco-construction	-	+10 676,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES DM n°1 2011			-123 674,00
<i>Dépense POUR ORDRE</i>			
6811	Dotations aux amortissements des immo.	-	-
023	Virement à la section d'investissement	2 686 389,59 €	+636 080,00 €
TOTAL DEPENSES POUR ORDRE DM n°1 2011			+636 080,00 €
TOTAL GENERAL DEPENSES FONCTIONNEMENT DM n°1 2011			+512 406,00 €
B - Les Recettes			
		Pour Mémoire CREDITS B.P. 2011	DM 1 2011
<i>Recettes REELLES</i>			
7311	Contributions directes (fiscalité directe locale)	11 569 344,00 €	+150 000,00 €
7323	Fonds national garantie individuelle des ressources	3 140 000,00 €	-66 183,00 €
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères	1 538 000,00 €	+15 513,00 €
7411	Dotation globale de fonctionnement	6 116 531,00 €	-181 400,00 €
74123	Dotation de solidarité urbaine	99 095,00 €	+99 094,00 €
7472	Participation Région actions CDDRA	-	+12 300,00 €
74748	Participations communes actions CDDRA	-	+9 950,00 €
748311	Compensations perte base imposition à la TP	0,00 €	+2 936,00 €
748313	Dotation de compensation de la réforme de la TP	1 867 735,49 €	+235 000,00 €
748314	Dotation unique des compensations spécifiques à la TP	0,00 €	+123 792,00 €
74833	État Allocations compensatrices C.E.T.	140 000,00 €	-140 000,00 €
74834	État Allocations compensatrices Taxes Foncières	70 000,00 €	-15 063,00 €
74835	État Allocations compensatrices Taxes d'habitation	180 000,00 €	+91 653,00 €
7489	Reversement et restitution sur autres participations - reversement excédent SIVOM compétence "traitement des déchets"	0,00 €	+174 814,00 €
TOTAL RECETTES REELLES DM n°1 2011			+512 406,00€
<i>Recettes POUR ORDRE</i>			
TOTAL RECETTES POUR ORDRE DM n°1 2011			+0,00€
TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT DM n°1 2011			+512 406,00 €

Vu la maquette budgétaire de la DM n°1,

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- Vote la DM n°1 du budget général 2011 de la Ville de Cluses.

V O T E	POUR	24	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P - MIVEL JL - SALOU N - METRAL G BAUMONT MP – REVEREAU P - PASQUIER MP PICHOT J (PROC) – THABUIS M – AUPIAIS M (PROC)- MICHEL F - MONNET A DURUPT G - VARESCON R - GOJON ML - PREVIGNANO B EVERAERE M MONTEIL S (PROC) - HUGARD C - AKMOUCHE J (PROC) - METRAL GA GUILLARME I
	ABSTENTION	6	PERILLAT A – GALLAY P – MEUNIER C – GREVAZ E – KURTI L DELSANTE S
	CONTRE	2	MARTIN D (PROC) – DARDENNE C
			ADOpte A LA MAJORITE

Décision modificative n°1 : Canal C

Rapporteur : Monsieur le Maire

Section FONCTIONNEMENT			
<u>A- les recettes</u>			
LIBELLES		B.P. 2011	D.M. 2011
Total recettes de fonctionnement DM n°1			+ 0,00 €
<u>B- les dépenses</u>			
LIBELLES		B.P. 2011	D.M. 2011
<i>Dépenses réelles</i>			
6068(1)	Achat de matériel	9 000 €	-4 000,00 €
61558(1)	Entretien, réparation matériel	4 200 €	-2 000,00 €
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0 €	+ 6 000,00 €
Total dépenses de fonctionnement DM n°1			+ 0,00 €

Vu la maquette budgétaire de la DM n°1,

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- Vote la DM n°1 de 2011 du budget annexe Canal local .

V O T E	POUR	24	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P - MIVEL JL - SALOU N - METRAL G BAUMONT MP – REVEREAU P - PASQUIER MP PICHOT J (PROC) – THABUIS M – AUIPAIS M (PROC)- MICHEL F - MONNET A DURUPT G - VARESCON R - GOJON ML - PREVIGNANO B EVERAERE M MONTEIL S (PROC) - HUGARD C - AKMOUCHE J (PROC) - METRAL GA GUILLARME I
	ABSTENTION	6	PERILLAT A – GALLAY P – MEUNIER C – GREVAZ E – KURTI L DELSANTE S
	CONTRE	2	MARTIN D (PROC) – DARDENNE C
			ADOpte A LA MAJORITE

Décision modificative n°1 : Aménagement économique

Rapporteur : Monsieur PITTET, Directeur financier

I - Vue d'Ensemble

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
		D.M. N° 1 2011		D.M. N° 1 2011
<u>DEPENSES</u>			<u>RECETTES</u>	
			REELLES	
Apurement comptes de la classe 1 et 2 ①		950 426,66 €	Apurement comptes de la classe 1 et 2 ④	773 157,39 €
Ajustement prévisions budgétaires 2011 ②		4 686,11 €	Ajustement prévisions budgétaires 2011 ⑤	1 562 645,09 €
			ORDRE	
Ajustement des comptes de stock ③		1 781 196,28 €	Ajustement des comptes de stock ⑥	395 820,46 €
			Ajustement prévisions budgétaires 2011 ⑦	4 686,11 €
Total DEPENSES		2 736 309,05 €	Total RECETTES	2 736 309,05 €
SECTION D'INVESTISSEMENT				
		D.M. N° 1 2011		D.M. N° 1 2011
<u>DEPENSES</u>			<u>RECETTES</u>	
			REELLES	
Apurement comptes de la classe 1 et 2 ⑧ ⑤		773 157,39 €	Apurement comptes de la classe 1 et 2 ⑪	950 426,66 €
			Ajustement prévisions budgétaires 2011 ⑫	-1 557 958,98 €
			ORDRE	
Ajustement des comptes de stock ⑨ ⑤		395 820,46 €	Ajustement des comptes de stock ⑬	1 781 196,28 €
Ajustement prévisions budgétaires 2011 ⑩		4 686,11 €		
Total DEPENSES		1 173 663,96 €	Total RECETTES	1 173 663,96 €

II. Section FONCTIONNEMENT**A- les Dépenses**

LIBELLES		Crédit B.P. 2011	D.M. N° 1 2011
Dépenses REELLES			
6015	Terrains à aménager	}	44 938,92 €
6045	Terrains à aménager - Prestations de service		905 487,74 €
608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	②	4 686,11 €
Dépense POUR ORDRE			
71355	Variation de stocks de terrains aménagés	③	1 781 196,28 €
Total Dépenses de FONCTIONNEMENT			2 736 309,05 €

B- Les Recettes

LIBELLES		Crédit B.P. 2011	D.M. N° 1 2011
Recettes REELLES			
7015	Ventes de terrains aménagés	⑤	1 562 645,09 €
774	Subventions exceptionnelles	④	773 157,39 €
Recettes POUR ORDRE			
7133	Variations des en-cours	⑥	395 820,46 €
71355	Variations des stocks	⑦ ⑤	4 686,11 €
Total Recettes de FONCTIONNEMENT			2 736 309,05 €

III. Section INVESTISSEMENT**A- les Dépenses**

LIBELLES		Crédit B.P. 2011	D.M. N° 1 2011
Dépenses REELLE			
1068	Excédent de fonctionnement	}	49 519,26 €
1311	Subvention d'équipement Etat		97 323,45 €
1312	Subvention d'équipement Région		248 747,25 €
1318	Subvention d'équipement autres		377 567,43 €
Dépenses POUR ORDRE			
3351	Terrains	}	44 938,92 €
3355	Travaux		350 881,54 €
3555	Terrains aménagés - Frais de Notaires		⑩
Total Dépenses d'INVESTISSEMENT			1 173 663,96 €

B- Les Recettes

LIBELLES		Crédit B.P. 2011	D.M. N° 1 2011
Recettes REELLE			
1641	Emprunt	}	1 562 645,09 €
165	Dépôts et cautionnements reçus		-1 562 645,09 €
2111	Terrains nus	}	4 686,11 €
2128	Autres agencements et aménagements de terrains		44 938,92 €
2151	Réseaux de voirie		410 875,97 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques		143 730,23 €
		⑪	350 881,54 €
Recette POUR ORDRE			
3555	Terrains aménagés	⑬	1 781 196,28 €
Total Recettes d'INVESTISSEMENT			1 173 663,96 €

La DM n°1 de 2011 du budget annexe aménagement économique n'enregistre pas d'opérations réelles nouvelles. Ce budget étant suivi en comptabilité de stock, il convient de régulariser des opérations patrimoniales antérieures qui avaient été immobilisées par erreur sur des comptes de classe 1 et 2. De plus, les prévisions budgétaires 2011 sont ajustées pour couvrir des frais d'acquisition restant dus et pour inscrire en recettes les terrains restant à revendre.

Vu la maquette budgétaire de la DM n°1,

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- Vote la DM n°1 de 2011 du budget annexe aménagement économique.

V O T E	POUR	24	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P - MIVEL JL - SALOU N - METRAL G BAUMONT MP – REVEREAU P - PASQUIER MP PICHOT J (PROC) – THABUIS M – AUPIAIS M (PROC)- MICHEL F - MONNET A DURUPT G - VARESCON R - GOJON ML - PREVIGNANO B EVERAERE M MONTEIL S (PROC) - HUGARD C - AKMOUCHE J (PROC) - METRAL GA GUILLARME I
	ABSTENTION	6	PERILLAT A – GALLAY P – MEUNIER C – GREVAZ E – KURTI L DELSANTE S
	CONTRE	2	MARTIN D (PROC) – DARDENNE C
			ADOpte A LA MAJORITE

Modalités d'établissement de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité

Rapporteur : Monsieur LEROY, Directeur des services techniques

Monsieur le Maire rappelle que la Commune percevait, jusqu'à la fin de l'année 2010, une taxe sur les fournitures d'électricité, au taux de 8% (délibération du Conseil municipal du 3 février 1956).

Cette taxe était assise :

- sur 80% du montant hors taxe de la facture (abonnement et fourniture) lorsque la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA
- sur 30% du montant hors taxe de la facture (prime fixe et fourniture), lorsque la puissance souscrite est comprise entre 36 kVA et 250 kVA.

L'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) a institué un nouveau régime de taxation de la consommation d'électricité, créant notamment, à compter du 1^{er} janvier 2011, une taxe locale sur la consommation finale d'électricité, qui se substitue à l'ancienne taxe sur les fournitures d'électricité.

Ces dispositions ont été codifiées aux *articles L.2333-2 à 5, L.3333-2 à 3-3 et L.5214-24 à 26 du CGCT.*

L'assiette de cette nouvelle taxe repose uniquement sur les quantités d'électricité consommées par les usagers, avec un tarif exprimé en euro par mégawattheure (€/MWh).

Le tarif de référence est fixé par la loi à :

- 0,75 euro par mégawattheure, pour les consommations non professionnelles et les consommations professionnelles sous une puissance souscrite inférieure à 36 kVA,
- 0,25 euro par mégawattheure, pour les consommations professionnelles sous une puissance souscrite comprise entre 36 kVA et 250 kVA.

Le coefficient multiplicateur à appliquer à ces tarifs de référence par la Commune doit être compris entre 0 et 8.

Pour assurer la transition entre les deux dispositifs, aucune délibération n'a été nécessaire pour l'année 2011 : le taux, en valeur décimale, constaté au 31 décembre 2010 a été automatiquement converti en coefficient multiplicateur applicable aux tarifs de référence (0,75 et 0,25 euro par MWh).

La Commune appliquant en 2010 un taux de taxe sur la fourniture d'électricité de 8%, un coefficient de 8 a été appliqué en 2011 aux tarifs de référence, soit un barème de taxe de respectivement 6 euros et de 2 euros par MWh, selon la nature des utilisateurs.

A partir de 2012, la limite supérieure du coefficient multiplicateur est actualisée en proportion de l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac, établi pour l'année précédente par rapport au même indice établi pour l'année 2009.

L'indice de prix 2010 (121,13) ayant augmenté de +1,525% par rapport à 2009 (119,31), ce coefficient multiplicateur de 8 sera ainsi actualisé en 2012 : $8 \times 1,01525 = 8,122$ soit 8,12.

**Après exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **Confirme, à compter de 2012, la valeur du coefficient applicable aux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale de l'électricité, à savoir 8,**
- **Fixe, à compter de 2012, le coefficient applicable aux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale de l'électricité dans la limite supérieure du coefficient multiplicateur ainsi actualisé en proportion de l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac, soit un coefficient applicable de 8,12.**

V O T E	POUR	26	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P - MIVEL JL - SALOU N - METRAL G BAUMONT MP – REVEREAU P - PASQUIER MP PICHOT J (PROC) – THABUIS M – AUIPAIS M (PROC)- MICHEL F - MONNET A DURUPT G - VARESCON R - GOJON ML - PREVIGNANO B EVERAERE M MONTEIL S (PROC) - HUGARD C - AKMOUCHE J (PROC) - METRAL GA GUILLARME I MARTIN D (PROC) – DARDENNE C
	ABSTENTION	6	PERILLAT A – GALLAY P – MEUNIER C – GREVAZ E – KURTI L DELSANTE S
ADOPTE A LA MAJORITE			

Tarifification de l'utilisation des minibus communaux par les associations sportives ou de loisirs

Rapporteur : Monsieur TAVERNIER, 1^{er} Maire-adjoint

La commune dispose de minibus destinés au transport des enfants et des jeunes dans le cadre des activités des services municipaux. Afin d'éviter une sous-utilisation de ces véhicules en dehors des heures de fonctionnement des services municipaux, la commune a souhaité mettre ces équipements à la disposition d'associations sportives ou de loisirs adhérentes de l'OMSL.

- Il est demandé les conditions financières suivantes aux associations utilisant les véhicules :
- Tarif au kilomètre : 0.20€/km
 - Le cas échéant, forfait nettoyage après état des lieux : 30€
 - Le cas échéant, niveau de carburant après état des lieux : selon facture Ville de Cluses.

La Ville de Cluses percevra directement les recettes de l'utilisation de ces minibus par les associations par l'établissement d'un titre de recette. Les modalités pratiques d'utilisation de ces minibus par des associations sont assurées par l'association OMSL.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- Fixe les tarifs d'utilisation des minibus communaux par des associations sportives ou de loisirs, en dehors des heures d'activités des services municipaux, aux conditions suivantes :

Tarif au kilomètre : 0.20€/km

Le cas échéant, forfait nettoyage après état des lieux : 30€

Le cas échéant, niveau de carburant après état des lieux : selon facture Ville de Cluses.

V O T E	POUR	32	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P - MIVEL JL - SALOU N - METRAL G BAUMONT MP – REVEREAU P - PASQUIER MP PICHOT J (PROC) – THABUIS M – AUPIAIS M (PROC)- MICHEL F - MONNET A DURUPT G - VARESCON R - GOJON ML - PREVIGNANO B EVERAERE M MONTEIL S (PROC) - HUGARD C - AKMOUCHE J (PROC) - METRAL GA GUILLARME I PERILLAT A – GALLAY P – MEUNIER C – GREVAZ E – KURTI L DELSANTE S MARTIN D (PROC) – DARDENNE C
			ADOpte A L'UNANIMITE

Garantie de prêt PLI (prêt locatif intermédiaire) consenti pour financer une opération de 22 logements PLI situés à Cluses - Rue Nicollet à la SEMCODA

Rapporteur : Monsieur le Maire

S.E.M.C.O.D.A. ayant son siège social à Bourg en Bresse – 50 rue du Pavillon, a décidé de contracter auprès du Crédit foncier de France un prêt locatif intermédiaire (PLI) d'un montant de 3 500 000 Euros consenti dans le cadre des *articles R.391-1 à R.391-9 du code de la Construction et de l'Habitation* pour financer une opération de 22 logements PLI situés à CLUSES- Rue Nicollet.

Le Crédit foncier de France subordonne son concours à la condition que le remboursement en capital, intérêts, intérêts de retard, indemnité de remboursement anticipé et autres accessoires de l'emprunt d'un montant de 3 500 000 Euros soit garanti solidairement par la commune de Cluses à concurrence de 100 % des sommes dues par l'organisme emprunteur.

Il est proposé que la commune de Cluses accorde sa garantie solidaire à la S.E.M.C.O.D.A., pour le remboursement de toutes les sommes dues au titre de l'emprunt de 3 500 000 Euros (trois millions cinq cent mille euros) à contracter auprès du CREDIT FONCIER DE FRANCE.

Ce prêt locatif intermédiaire régi par les *articles R.391-1 à R.391-9 du Code de la Construction et de l'Habitation* est destiné à financer le transfert de 22 logements d'une opération accession en 22 logements PLI à Cluses – Rue Nicollet.

Les caractéristiques du prêt garanti à contracter auprès du Crédit foncier de France sont les suivantes :

- Montant : 3 500 000 Euros
- Durée : 30 ans (période d'amortissement)
- Périodicité des échéances : annuelle
- Taux de progressivité de départ : 0,00 % l'an

- Taux d'intérêt actuariel annuel : 3,65 % (à ce jour).

Le taux indiqué ci dessus est établi sur la base du taux de rémunération du Livret A de 2,25%.
Ce taux est susceptible d'une actualisation à la date d'établissement du contrat en cas de variation du taux de rémunération du Livret A.

- Révisabilité du taux d'intérêt et du taux de progressivité des échéances : en fonction de la variation du taux du Livret A pendant toute la durée du prêt.
- Faculté de remboursement anticipé : 3 % des sommes remboursées par anticipation avec perception de frais de gestion correspondant à 1 % du capital restant du avant remboursement (minimum : 800€, maximum : 3 000€).

En accordant sa garantie, la commune de Cluses prendrait l'engagement de payer de ses deniers, à première réquisition du Crédit foncier de France, toute somme due au titre de cet emprunt en principal à hauteur de la quotité sus-indiquée, augmentée des intérêts, intérêts de retard, indemnité de remboursement anticipé et autres accessoires ainsi que tous frais et impôts qui, pour un motif quelconque, n'auraient pas été acquittés par l'Organisme Emprunteur ci-dessus désigné à l'échéance exacte.

**Après exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **Accorde à la S.E.M.C.O.D.A la garantie du prêt locatif intermédiaire contracté auprès du Crédit foncier de France d'un montant de 3 500 000 Euros d'une durée totale de 30 ans et d'un taux d'intérêt actuariel annuel de 3,65 % (taux actualisable à la date de signature du contrat en fonction du taux de rémunération du livret A),**
- **Autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit foncier de France et l'emprunteur,**
- **Dit que la garantie interviendra à partir du moment où le contrat de prêt sera signé entre le Crédit foncier de France, l'emprunteur et le garant.**

V O T E	POUR	24	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P - MIVEL JL - SALOU N - METRAL G BAUMONT MP – REVEREAU P - PASQUIER MP PICHOT J (PROC) – THABUIS M – AUPIAIS M (PROC)- MICHEL F - MONNET A DURUPT G - VARESCON R - GOJON ML - PREVIGNANO B EVERAERE M MONTEIL S (PROC) - HUGARD C - AKMOUCHE J (PROC) - METRAL GA GUILLARME I
	ABSTENTION	6	PERILLAT A – GALLAY P – MEUNIER C – GREVAZ E – KURTI L DELSANTE S
	CONTRE	2	MARTIN D (PROC) – DARDENNE C
			ADOpte A LA MAJORITE

Garantie de prêt PLI (prêt locatif intermédiaire) consenti pour financer une opération de 30 logements PLI situés à CLUSES – « Le Floria » - Rue Marcellin Berthelot et rue Achille Benoit à la SEMCODA

Rapporteur : Monsieur le Maire

S.E.M.C.O.D.A. ayant son siège social à Bourg en Bresse – 50 rue du Pavillon, a décidé de contracter auprès du Crédit foncier de France un prêt locatif intermédiaire (PLI) d'un montant de 5 305 000 Euros consenti dans le cadre des articles R.391-1 à R.391-9 du code de la Construction et de l'Habitation pour financer une opération de 30 logements PLI situés à Cluses - « Le Floria » - Rue Marcellin Berthelot et rue Achille Benoit.

Le Crédit foncier de France subordonne son concours à la condition que le remboursement en capital, intérêts, intérêts de retard, indemnité de remboursement anticipé et autres accessoires de

l'emprunt d'un montant de 5 305 000 Euros soit garanti solidairement par la commune de Cluses à concurrence de 100 % des sommes dues par l'organisme emprunteur.

Il est proposé que la commune de Cluses accorde sa garantie solidaire à la S.E.M.C.O.D.A., pour le remboursement de toutes les sommes dues au titre de l'emprunt de 5 305 000 Euros (cinq millions trois cent cinq mille euros) à contracter auprès du Crédit foncier de France.

Ce prêt locatif intermédiaire régi par les *articles R.391-1 à R.391-9 du Code de la Construction et de l'Habitation* est destiné à financer le transfert de 30 logements d'une opération accession en 30 logements PLI à Cluses – « Le Floria » - Rue Marcellin Berthelot et rue Achille Benoit.

Les caractéristiques du prêt garanti à contracter auprès du CREDIT FONCIER DE FRANCE sont les suivantes :

- Montant : 5 305 000 Euros
- Durée : 30 ans (période d'amortissement)
- Périodicité des échéances : annuelle
- Taux de progressivité de départ : 0,00 % l'an
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 3,65 % (à ce jour).

Le taux indiqué ci dessus est établi sur la base du taux de rémunération du Livret A de 2,25%.

Ce taux est susceptible d'une actualisation à la date d'établissement du contrat en cas de variation du taux de rémunération du Livret A.

- Révisabilité du taux d'intérêt et du taux de progressivité des échéances : en fonction de la variation du taux du Livret A pendant toute la durée du prêt.
- Faculté de remboursement anticipé : 3 % des sommes remboursées par anticipation avec perception de frais de gestion correspondant à 1% du capital restant du avant remboursement (minimum : 800€, maximum : 3 000€).

En accordant sa garantie, la commune de Cluses prendrait l'engagement de payer de ses deniers, à première réquisition du Crédit foncier de France, toute somme due au titre de cet emprunt en principal à hauteur de la quotité sus-indiquée, augmentée des intérêts, intérêts de retard, indemnité de remboursement anticipé et autres accessoires ainsi que tous frais et impôts qui, pour un motif quelconque, n'auraient pas été acquittés par l'organisme emprunteur ci-dessus désigné à l'échéance exacte.

**Après exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **Accorde à la S.E.M.C.O.D.A la garantie du prêt locatif intermédiaire contracté auprès du Crédit foncier de France d'un montant de 5 305 000 Euros d'une durée totale de 30 ans et d'un taux d'intérêt actuariel annuel de 3,65 % (taux actualisable à la signature du contrat en fonction du taux de rémunération du livret A),**

- **Autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit foncier de France et l'emprunteur,**

- **Précise que la garantie interviendra à partir du moment où le contrat de prêt sera signé entre le Crédit foncier de France, l'emprunteur et le garant.**

V O T E	POUR	24	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P - MIVEL JL - SALOU N - METRAL G BAUMONT MP – REVEREAU P - PASQUIER MP PICHOT J (PROC) – THABUIS M – AUPIAIS M (PROC)- MICHEL F - MONNET A DURUPT G - VARESCON R - GOJON ML - PREVIGNANO B EVERAERE M MONTEIL S (PROC) - HUGARD C - AKMOUCHE J (PROC) - METRAL GA GUILLARME I
	ABSTENTION	6	PERILLAT A – GALLAY P – MEUNIER C – GREVAZ E – KURTI L DELSANTE S
	CONTRE	2	MARTIN D (PROC) – DARDENNE C
		ADOPTE A LA MAJORITE	

TECHNIQUES

Dégagement de semis naturels et dépressage en futaie irrégulière sapin-épicéa dans la forêt communale du Chevrans
Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes

Rapporteur : Monsieur HUGARD, Conseiller municipal délégué

La Ville de Cluses a programmé des travaux de dégagement de semis naturels et de dépressage en futaie de sapin-épicéa dans la forêt communale du Chevrans, sur une surface totale de 2.50 HA. La présente opération est estimée à 11 250,00 € HT. Elle peut faire l'objet d'une subvention auprès de la Région Rhône-Alpes dans le cadre des opérations sylvicoles ; dont le montant maximal attendu est de 1 875 € .

**Après exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **Sollicite l'aide maximale de la Région Rhône-Alpes dans le cadre des opérations sylvicoles,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'octroi de la subvention,**
- **Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget général de la Commune.**

V O T E	POUR	32	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P - MIVEL JL - SALOU N - METRAL G BAUMONT MP – REVEREAU P - PASQUIER MP PICHOT J (PROC) – THABUIS M – AUIPAIS M (PROC)- MICHEL F - MONNET A DURUPT G - VARESCON R - GOJON ML - PREVIGNANO B EVERAERE M MONTEIL S (PROC) - HUGARD C - AKMOUCHE J (PROC) - METRAL GA GUILLARME I PERILLAT A – GALLAY P – MEUNIER C – GREVAZ E – KURTI L DELSANTE S MARTIN D (PROC) – DARDENNE C
			ADOpte A L'UNANIMITE

Office National des Forêts : programme des coupes à marteler et à mettre en vente pour l'exercice 2012

Rapporteur : Monsieur HUGARD, Conseiller municipal délégué

Monsieur le Maire fait part de la proposition de l'Office National des Forêts relative au programme des coupes de bois pour l'exercice 2012. Elle concerne la parcelle E de la forêt communale. Le volume présumé est de 198 m³ pour une estimation de 5 400 € en équivalent bois sur pied.

**Après exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **Approuve la proposition de l'Office National des Forêts.**

V O T E	POUR	32	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P - MIVEL JL - SALOU N - METRAL G BAUMONT MP – REVEREAU P - PASQUIER MP PICHOT J (PROC) – THABUIS M – AUPIAIS M (PROC)- MICHEL F - MONNET A DURUPT G - VARESCON R - GOJON ML - PREVIGNANO B EVERAERE M MONTEIL S (PROC) - HUGARD C - AKMOUCHE J (PROC) - METRAL GA GUILLARME I PERILLAT A – GALLAY P – MEUNIER C – GREVAZ E – KURTI L DELSANTE S MARTIN D (PROC) – DARDENNE C
			ADOpte A L'UNANIMITE

Avenant n°01 à la convention de mandat 2011 Ville de Cluses / SEM de la Ville de Cluses
"Programme général BATIMENTS 2011"

Annexe : avenant et tableau

Rapporteur : Monsieur LEROY, Directeur des services techniques

La convention de mandat "Programme général BATIMENTS 2011" (convention initiale) est portée à 897 000 €.

Avenant n°01 :

Programme général BATIMENTS 2011

"Aménagement Point d'Informations Jeunesse" + 24 000 €

Développement durable – énergie : "Etanchéité, photovoltaïque gymnase Sardagne" + 280 000 €.

**Après exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **Approuve le présent avenant n° 01 modifiant le montant de la convention de mandat "Programme général BATIMENTS 2011",**
- **Dit que les crédits liés à cette opération sont inscrits au budget général de la Commune,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat modifiée confiant la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'affaire exposée à la SEM de la Ville de Cluses et à signer les documents et pièces administratives se rapportant à cette convention,**
- **Autorise le lancement de toutes les procédures de consultation et notamment les marchés de travaux, de fourniture, de services, d'études, d'analyses et de contrôles, de maîtrise d'œuvre afférentes à cette convention de mandat,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés, les documents et les pièces administratives se rapportant à cette convention de mandat,**
- **Autorise Monsieur le Maire à déposer l'ensemble des autorisations du droit des sols nécessaires à la réalisation des ouvrages.**

V O T E	POUR	24	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P - MIVEL JL - SALOU N - METRAL G BAUMONT MP – REVEREAU P - PASQUIER MP PICHOT J (PROC) – THABUIS M – AUPIAIS M (PROC)- MICHEL F - MONNET A DURUPT G - VARESCON R - GOJON ML - PREVIGNANO B EVERAERE M MONTEIL S (PROC) - HUGARD C - AKMOUCHE J (PROC) - METRAL GA GUILLARME I
	ABSTENTION	6	PERILLAT A – GALLAY P – MEUNIER C – GREVAZ E – KURTI L DELSANTE S
	ABSTENTION	2	MARTIN D (PROC) – DARDENNE C
			ADOpte A LA MAJORITE

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare : avenant de transfert du marché

Rapporteur : Monsieur LEROY, Directeur des services techniques

Un marché de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été conclu entre la Ville de Cluses et BATI PROGRAMME, 104 chemin des Sables, 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE pour l'aménagement du Pôle d'échanges multimodal de la gare.

Par délibération en date du 7 décembre 2010, la Ville de Cluses a confié à la SEM de la Ville de Cluses la maîtrise d'ouvrage déléguée des études d'aménagement de ce pôle d'échanges.

En conséquence, il y a lieu de transférer à la Société d'Economie Mixte de la Ville de Cluses ledit marché.

**Après exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **Approuve l'avenant de transfert du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage Ville de Cluses/BATIPROGRAMME à la SEM de la Ville de Cluses,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de transfert entre la Ville et la SEM de la Ville de Cluses.**

V O T E	POUR	26	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P - MIVEL JL - SALOU N - METRAL G BAUMONT MP – REVEREAU P - PASQUIER MP PICHOT J (PROC) – THABUIS M – AUIPAIS M (PROC)- MICHEL F - MONNET A DURUPT G - VARESCON R - GOJON ML - PREVIGNANO B EVERAERE M MONTEIL S (PROC) - HUGARD C - AKMOUCHE J (PROC) - METRAL GA GUILLARME I MARTIN D (PROC) – DARDENNE C
	ABSTENTION	6	PERILLAT A – GALLAY P – MEUNIER C – GREVAZ E – KURTI L DELSANTE S
ADOpte A LA MAJORITE			

Demande de subvention Etat, Région Rhône-Alpes, R.F.F. au titre du volet ferroviaire du contrat de projets Etat - Région Rhône-Alpes 2007 - 2013

Annexe : convention de financement

Rapporteur : Monsieur LEROY, Directeur des services techniques

Dans le cadre de l'aménagement du pôle d'échanges de Cluses, il y a lieu de solliciter l'Etat, la Région Rhône-Alpes et R.F.F. pour le financement des études initiales avant travaux relatives à l'ouvrage de franchissement des voies ferrées.

L'estimation de ces études s'élève à 300 000 € HT, répartie entre l'Etat, la Région, Réseau Ferré de France et la Commune à 25% chacun, selon le projet de convention joint.

La maîtrise d'ouvrage et la conduite des études seront assurées par délégation de la Ville de Cluses à la Société d'Economie Mixte.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- **Sollicite l'aide de l'Etat, de la Région Rhône-Alpes et de Réseau Ferré de France pour le financement des études initiales avant travaux relatives à l'ouvrage de franchissement des voies ferrées,**

- **Approuve la convention de financement,**

- **Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement et tous les documents s'y afférant,**

- **Dit que les participations des financeurs seront inscrites au budget général de la Commune,**

- **Dit que les crédits nécessaires à la réalisation de ces études seront inscrits au budget 2012.**

V O T E	POUR	32	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P - MIVEL JL - SALOU N - METRAL G BAUMONT MP – REVEREAU P - PASQUIER MP PICHOT J (PROC) – THABUIS M – AUPIAIS M (PROC)- MICHEL F - MONNET A DURUPT G - VARESCON R - GOJON ML - PREVIGNANO B EVERAERE M MONTEIL S (PROC) - HUGARD C - AKMOUCHE J (PROC) - METRAL GA GUILLARME I PERILLAT A – GALLAY P – MEUNIER C – GREVAZ E – KURTI L DELSANTE S MARTIN D (PROC) – DARDENNE C
			ADOPTE A L'UNANIMITE

ADMINISTRATION

Modification du tableau des effectifs 2011

Rapporteur : Monsieur LEFORT, Directeur général des services

Monsieur le Maire propose de réaliser plusieurs modifications dans la composition du tableau des effectifs 2011 après avis du CTP du 7 septembre 2011.

1/ Création d'un emploi de Directeur de la restauration collective pour la future cuisine centrale :

En préfiguration de l'ouverture de la prochaine cuisine centrale à Cluses, il convient de recruter un directeur pour organiser l'ouverture de cette structure et en assurer le pilotage.

Cette cuisine centrale aura vocation à fournir les repas à l'ensemble des usagers des services municipaux : petite enfance, enfance et personnes âgées avec une jauge de repas d'environ 700 sachant qu'elle aura une capacité maximale de 2000 repas à terme.

Il aura notamment pour mission d'assurer la responsabilité de la restauration collective de la Ville, de diriger la cuisine centrale en veillant à garantir par type de convives la qualité et la quantité des repas dans les délais requis et à leur distribution par liaison froide (voire chaude). Il sera chargé de mettre en place l'organisation nécessaire à la bonne marche de la structure dans le respect des normes d'hygiène alimentaire et de traçabilité et en s'appuyant sur les orientations municipales en lien avec l'agenda 21 et le développement durable. Il sera garant de la régularité des procédures réglementaires (commandes publiques, suivi des contrats etc).

Ces fonctions nécessitent une expérience significative en restauration collective et gestion d'unités distantes et une bonne maîtrise des technologies alimentaires (produits, matières premières, matériels ...). L'agent devra disposer de bonnes compétences managériales et de gestion et devra être à l'aise avec les règles d'achat et de comptabilité publique. Il devra faire preuve d'innovation et sera moteur dans le développement des liens avec les partenaires.

En raison de la spécificité de ce champ d'action, il est proposé à l'assemblée délibérante de pouvoir procéder le cas échéant au recrutement par voie contractuelle pour des périodes de 3 ans conformément à l'article 3 nouvel alinéa 4 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 en l'absence de candidats issus de la fonction publique correspondant aux qualités requises.

La rémunération dépendra des qualifications et des diplômes et ne pourra excéder l'indice majoré 560 à ce jour. Il sera susceptible d'évoluer avec la dimension du poste.

Il s'agit de la rémunération de base à laquelle pourra s'ajouter du régime indemnitaire.

2/ Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe :

Résorption d'un emploi précaire. Ce poste n'engendre pas de coût supplémentaire

3/ Création d'un emploi d'agent d'entretien polyvalent-gardien pour le pôle gardiennage et entretien

A compter du 1^{er} septembre 2011, le service entretien-gardiennage devient un pôle plus important car il reprend au sein de l'équipe actuelle les agents dédiés à l'entretien et au gardiennage de « l'Atelier ».

De plus, le gymnase de la Sardagne récemment rénové a entraîné du temps de ménage supplémentaire et la nécessité d'une présence renforcée sur les manifestations des week-end pour assurer le respect de cet équipement de valeur.

Enfin, pour répondre aux besoins de sécurisation des espaces sportifs et/ou culturels accueillant le plus de publics, un système de rondes quotidiennes de fermeture de ces bâtiments sera mis en place (comprend pratiquement tous les gymnases de la ville). Par conséquent après étude du

volume d'activité et pour respecter la réglementation en matière de temps de travail, d'amplitude et temps de repos, il est nécessaire de recruter un adjoint technique supplémentaire.

4/ Gardiennage et entretien du cimetière :

Depuis le 1^{er} juillet 2011, le gardiennage et l'entretien des cimetières sont régis en direct. Pour permettre de couvrir les plages horaires d'ouverture des deux cimetières, un poste et demi équivalent temps plein est nécessaire. Il convient par conséquent de créer deux postes sur les cadres d'emploi d'adjoint technique, le premier à temps complet, le second à temps non complet à raison de 17h50 hebdomadaires.

5/ Centre de vidéoprotection :

Il convient de créer deux emplois d'opérateur « vidéo-protection » à temps complet au sein du service « prévention sécurité ». Ces agents, à recruter sur le grade d'adjoint technique 2^{ème} classe, ont pour mission d'observer les images du centre de vidéo-protection, repérer les événements particuliers, rédiger des mains courantes, rapports etc...

**Après exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **Approuve la modification du tableau des effectifs du personnel communal de la ville de Cluses 2011.**

V O T E	POUR	24	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P - MIVEL JL - SALOU N - METRAL G BAUMONT MP – REVEREAU P - PASQUIER MP PICHOT J (PROC) – THABUIS M – AUPIAIS M (PROC)- MICHEL F - MONNET A DURUPT G - VARESCON R - GOJON ML - PREVIGNANO B EVERAERE M MONTEIL S (PROC) - HUGARD C - AKMOUCHE J (PROC) - METRAL GA GUILLARME I
	ABSTENTION	6	PERILLAT A – GALLAY P – MEUNIER C – GREVAZ E – KURTI L DELSANTE S
	CONTRE	2	MARTIN D (PROC) – DARDENNE C
ADOpte A LA MAJORITE			

Octroi de l'indemnité de conseil au Trésorier Principal

Rapporteur : Monsieur le Maire

En application des dispositions de l'article 97 de la loi du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et aux libertés des communes, et du décret 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat, l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 a fixé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs de l'Etat, chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux, indemnité qui se substitue à l'indemnité de gestion communale créée par arrêté du 6 juillet 1956.

Lors de la séance du 16 décembre 2008, le Conseil municipal avait attribué une indemnité de conseil à Monsieur BELLONI Yves, Trésorier principal. Cette indemnité était allouée à titre personnel et au taux de 90%.

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Ville de continuer de bénéficier des prestations de conseil et d'assistance technique énumérées à l'article 1^{er} de l'arrêté du 16 décembre 1983, Monsieur le

Maire propose au Conseil municipal d'attribuer à Monsieur WELEMANE Jean-Pierre, receveur municipal, depuis le 1^{er} janvier 2011, l'indemnité de conseil prévue par les textes précités.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- **Décide d'allouer à Monsieur WELEMANE Jean-Pierre, Trésorier de Cluses, l'indemnité de conseil à compter du 1^{er} janvier 2011, date de sa prise de fonction,**
- **Déclare que ladite indemnité sera calculée chaque année au taux de 90% du tarif prévu à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983,**
- **Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.**

V O T E	POUR	32	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P - MIVEL JL - SALOU N - METRAL G BAUMONT MP – REVEREAU P - PASQUIER MP PICHOT J (PROC) – THABUIS M – AUPIAIS M (PROC)- MICHEL F - MONNET A DURUPT G - VARESCON R - GOJON ML - PREVIGNANO B EVERAERE M MONTEIL S (PROC) - HUGARD C - AKMOUCHE J (PROC) - METRAL GA GUILLARME I PERILLAT A – GALLAY P – MEUNIER C – GREVAZ E – KURTI L DELSANTE S MARTIN D (PROC) – DARDENNE C
			ADOpte A L'UNANIMITE

Extension du Dispositif de Réussite Educative aux jeunes de plus de 16 ans

DRE : Dispositif de Réussite Educative

ACSE : Agence pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances

Rapporteur : Monsieur MIVEL, Maire-adjoint

La Ville de Cluses coordonne depuis l'année 2006 un Dispositif de Réussite Éducative dont une partie est financée par l'ACSE.

Ce dispositif concerne les enfants et les jeunes de 2 à 16 ans.

En partenariat avec les trois lycées de la ville (Lycée Charles Poncet, le Lycée Paul Bechet et le Lycée des Cordeliers), la mission locale et l'ensemble des participants au DRE, le dispositif est étendu aux jeunes plus de 16 ans.

La Région Rhône Alpes participe au financement des parcours de Réussite Éducative des plus de 16 ans. Un prévisionnel de 20 parcours a été fixé pour l'année scolaire 2011-2012. Le coût unitaire forfaitaire d'un parcours est de 700 € soit une subvention de 14 000 €.

Les dépenses et les recettes liés à cette action seront inscrits au budget municipal - Pôle Education Enfance Jeunesse - secteur PIJ- 16-25 ans.

La fonction de coordination sera assurée sur le terrain par l'animatrice Adulte Relais et par le Groupe Opérationnel de Soutien du DRE (financement de 20% maximum pour la coordination)

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- **Adopte le projet d'extension du DRE au plus de 16 ans, le budget prévisionnel et la demande de subvention auprès de la région Rhône Alpes pour l'année 2011-2012,**

- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter les éventuelles autres subventions nécessaires à la mise en œuvre de ces actions,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.**

V O T E	POUR	30	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P - MIVEL JL - SALOU N - METRAL G BAUMONT MP – REVEREAU P - PASQUIER MP PICHOT J (PROC) – THABUIS M – AUPIAIS M (PROC)- MICHEL F - MONNET A DURUPT G - VARESCON R - GOJON ML - PREVIGNANO B EVERAERE M MONTEIL S (PROC) - HUGARD C - AKMOUCHE J (PROC) - METRAL GA GUILLARME I PERILLAT A – GALLAY P – MEUNIER C – GREVAZ E – KURTI L DELSANTE S
	CONTRE	2	MARTIN D (PROC) – DARDENNE C
			ADOPTE A LA MAJORITE

Accueil de loisirs : renouvellement de la convention « accueil de loisirs d'été » pour le centre aéré de la Frasse

Rapporteur : Monsieur MIVEL, Maire-adjoint

Il est proposé au Conseil municipal le renouvellement de la convention entre la ville de Cluses et la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Savoie, couvrant la période du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2014, pour l'accueil de loisirs du centre aéré.

L'application d'une tarification différenciée depuis l'été 2011, permet par le biais de cette convention de bénéficier de la prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement », en fonction du nombre d'heures par enfants déclarés par structure, et versée en 3 acomptes. Le centre aéré fonctionne sur la période d'été uniquement (juillet et août) et propose des activités aux jeunes Clusiens de 3 à 11 ans.

La structure dispose d'un projet pédagogique par été, écrit par l'équipe d'animation et en adéquation avec le projet éducatif de la ville. Il ne s'agit pas uniquement d'un mode de garde, mais d'un lieu de socialisation, d'apprentissage de l'autonomie, de la vie en collectivité et proposant des loisirs éducatifs.

La structure est soumise à la réglementation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection Maternelle Infantile.

**Après exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **Atteste pour la structure du centre aéré, du respect, sur toute la durée de la convention, des obligations légales et réglementaires, notamment en matière :
d'agrément, de conditions d'ouverture,
d'hygiène, de sécurité et d'accueil du public,
de droit du travail,
de règlements des cotisations Ursaaf,
d'assurance,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement,**
- **Atteste de l'application d'une tarification modulée en fonction des capacités contributives des familles pour chacun des accueils de loisirs.**

V O T E	POUR	30	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P - MIVEL JL - SALOU N - METRAL G BAUMONT MP – REVEREAU P - PASQUIER MP PICHOT J (PROC) – THABUIS M – AUIPAIS M (PROC)- MICHEL F - MONNET A DURUPT G - VARESCON R - GOJON ML - PREVIGNANO B EVERAERE M MONTEIL S (PROC) - HUGARD C - AKMOUCHE J (PROC) - METRAL GA GUILLARME I PERILLAT A – GALLAY P – MEUNIER C – GREVAZ E – KURTI L DELSANTE S
	CONTRE	2	MARTIN D (PROC) – DARDENNE C
			ADOPTE A LA MAJORITE

Bilan carbone

Annexe : *synthèse du diagnostic
propositions d'actions*

Rapporteur : Monsieur HUGARD, Conseiller municipal délégué

Vu la loi portant "engagement national pour l'environnement" dite loi Grenelle 2,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juin 2011 approuvant l'élaboration du Bilan Carbone®,
Vu la délibération du Conseil municipal du 21 septembre 2011 approuvant l'adhésion de la commune à la Convention des Maires,
Vu le compte-rendu de la réunion de municipalité du 4 juillet 2011 ayant pour objet la présentation des conclusions du Bilan carbone®,

Le cabinet Climactis, retenu en 2010 pour la réalisation du Bilan carbone de la mairie de Cluses (module patrimoine et services) a transmis les conclusions de son étude.

L'analyse des émissions de gaz à effet de serre et de ses impacts a été réalisée selon les étapes suivantes :

- Réunions d'information et de sensibilisation
- Définition du champ de l'étude
- Collecte des données
- Exploitation des résultats
- Établissement des pistes d'action de réduction avec les services et les élus.

→ Les résultats du bilan des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que les préconisations d'actions détaillées proposées par le bureau d'étude sont annexés.

→ La mise en oeuvre des actions préconisées devrait permettre de réduire de 20% minimum les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités de la mairie de Cluses d'ici 2020, conformément aux objectifs européens de réduction des gaz à effet de serre adopté en 2008.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- **Approuve les conclusions de l'étude Bilan Carbone® « patrimoine et services » de la mairie de Cluses,**
- **S'engage à prendre en compte ses préconisations dans le cadre de ses activités, en cohérence avec le programme Agenda 21 local.**

V O T E	POUR	32	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P - MIVEL JL - SALOU N - METRAL G BAUMONT MP – REVEREAU P - PASQUIER MP PICHOT J (PROC) – THABUIS M – AUPIAIS M (PROC)- MICHEL F - MONNET A DURUPT G - VARESCON R - GOJON ML - PREVIGNANO B EVERAERE M MONTEIL S (PROC) - HUGARD C - AKMOUCHE J (PROC) - METRAL GA GUILLARME I PERILLAT A – GALLAY P – MEUNIER C – GREVAZ E – KURTI L DELSANTE S MARTIN D (PROC) – DARDENNE C
			ADOPTE A L'UNANIMITE

Demande de création d'une communauté locale de covoiturage : convention avec le Conseil général de Haute-Savoie

Annexe : convention

Rapporteur : Monsieur HUGARD, Conseiller municipal délégué

La Ville de Cluses souhaite promouvoir une mobilité durable auprès de ses concitoyens en facilitant les déplacements doux, les transports en commun et les alternatives ayant un impact moindre sur l'environnement.

Plusieurs actions de l'Agenda 21 local vont dans ce sens, parmi lesquelles le développement d'outils de communication et d'informations. Ces projets sont d'ailleurs soutenus par le Conseil Général et l'Union européenne dans le cadre du programme EnercitEE – SP06.

Le Département de la Haute-Savoie a lancé en 2009 un programme de promotion du covoiturage matérialisé par une plateforme Internet facilitant le lien entre les usagers du département. Un module « communauté » permet aux administrations et entreprises de créer des espaces d'échanges privilégiés entre agents ou employés.

La Ville de Cluses, qui emploie près de 350 salariés sur le territoire communal, souhaite s'intégrer à ce dispositif et créer une communauté qui sera, à termes, ouverte à d'autres entreprises ou administrations locales de Cluses. Cette action, qui vise en premier lieu le personnel interne de la collectivité va dans le sens des préconisations du Bilan carbone « patrimoine et services » réalisé en 2010-2011.

En contrepartie du dispositif mis en place, le Département signe avec les entreprises et administrations intéressées une convention dans laquelle elles s'engagent à verser une contribution forfaitaire de 500€.

***Après exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal***

- ***Autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise en oeuvre d'un espace dédié de covoiturage « module communauté »,***
- ***Autorise Monsieur le Maire à verser une contribution forfaitaire de 500€ au Département pour cette action.***

V O T E	POUR	32	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P - MIVEL JL - SALOU N - METRAL G BAUMONT MP – REVEREAU P - PASQUIER MP PICHOT J (PROC) – THABUIS M – AUPIAIS M (PROC)- MICHEL F - MONNET A DURUPT G - VARESCON R - GOJON ML - PREVIGNANO B EVERAERE M MONTEIL S (PROC) - HUGARD C - AKMOUCHE J (PROC) - METRAL GA GUILLARME I PERILLAT A – GALLAY P – MEUNIER C – GREVAZ E – KURTI L DELSANTE S MARTIN D (PROC) – DARDENNE C
			ADOPTE A L'UNANIMITE

Concours photographique « la biodiversité à ma porte » : remise des prix

Annexe : règlement du concours photographique

Rapporteur : Monsieur HUGARD, Conseiller municipal délégué

Vu le règlement du concours photographique et la liste complète des dotations aux gagnants en annexe,

Dans le cadre des animations proposées autour du projet d'Atlas de la biodiversité, un concours photos est organisé par la Mairie de Cluses. Les participants ont pu proposer leurs créations du 10 juin au 30 août 2011.

Les lots et prix proposés pour ce concours sont issus de partenariats avec différentes associations et organisations, parmi lesquelles l'entreprise Somfy, qui a soutenu ce projet sous forme d'une subvention de 500 euros versés à la commune de Cluses. Les autres prix sont des dons en nature (livres, matériels, bons d'achats,...).

Afin de récompenser les personnes remportant le 1^{er} prix de leur catégorie, il est proposé de subdiviser la subvention de l'entreprise Somfy aux gagnants comme suit :

Catégorie	Thème	1ers prix
Catégorie adulte	1 -Petites bêtes et biodiversité	150 €
	2 -Biodiversité, de fleurs en arbres	150 €
	3 -Bi'eau-diversité	150 €
Catégorie enfant/adolescent (< 18 ans)	Paysages de biodiversité	50 €

Un jury composé d'un professionnel de la photographie, d'un naturaliste local, de deux acteurs de la vie locale clusienne et d'un représentant de la municipalité se sont réunis le 7 septembre 2011 pour sélectionner les gagnants.

En vue de la remise officielle des prix aux participants,

**Après exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **Valide les conditions de répartition de la subvention de 500 € versée par SOMFY,**
- **Autorise Monsieur le Maire à verser ces différents prix aux gagnants.**

V O T E	POUR	32	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P - MIVEL JL - SALOU N - METRAL G BAUMONT MP – REVEREAU P - PASQUIER MP PICHOT J (PROC) – THABUIS M – AUPIAIS M (PROC)- MICHEL F - MONNET A DURUPT G - VARESCON R - GOJON ML - PREVIGNANO B EVERAERE M MONTEIL S (PROC) - HUGARD C - AKMOUCHE J (PROC) - METRAL GA GUILLARME I PERILLAT A – GALLAY P – MEUNIER C – GREVAZ E – KURTI L DELSANTE S MARTIN D (PROC) – DARDENNE C
			ADOpte A L'UNANIMITE

CDDRA : étude sur l'offre de randonnée : délégation de portage à la commune de Thyez

Annexe : convention de portage

Rapporteur : Monsieur HUGARD, Conseiller municipal délégué

Dans le cadre du Contrat de Développement Durable Rhône Alpes du Faucigny validé en comité de pilotage le 30 novembre 2010 et par la Région Rhône Alpes le 24 février 2011, il est prévu de réaliser une étude globale sur l'offre de randonnée.

L'objectif de cette étude consiste à réaliser un diagnostic de l'offre de randonnée qui aboutira sur un programme d'actions sur cinq ans afin d'obtenir des subventions de la Région pour l'acquisition du balisage soit pour les nouveaux sentiers soit pour le remplacement du balisage obsolète.

Cette action sera menée sur le périmètre des quinze communes du CDDRA. En absence d'intercommunalité permettant de porter ce projet intercommunal, il est prévu que la commune de Thyez porte le projet pour l'ensemble des 14 communes adhérentes au CDDRA.

Les élus locaux du CDDRA, avec l'aval du Conseil Régional Rhône-Alpes, a proposé à Alvéole d'assurer la réalisation de l'étude randonnée inscrite au programme d'actions du CDDRA. Alvéole a accepté cette proposition. La réalisation de cette étude sera assurée par Alvéole pour le compte du Comité de Pilotage du CDDRA dans le cadre d'une convention signée entre Alvéole et la ville de Thyez.

L'étude mise en place s'articulera autour de trois grands axes :

-Réalisation d'un état des lieux :

Réaliser un inventaire des itinéraires et des projets de randonnée sur le périmètre des quinze communes du CDDRA.

Recenser et rencontrer les personnes ressources sur l'offre de randonnée avec pour objectif de les associer à cette étude.

Suite à l'état des lieux, le prestataire devra fournir une cartographie permettant aux élus d'identifier les maillages sur le territoire.

L'état des lieux doit pouvoir nous donner les éléments clés pour pouvoir disposer d'une vision globale sur l'offre de randonnée sur le territoire du CDDRA du Faucigny.

-Elaboration d'un diagnostic :

Elaborer un référentiel commun afin de pouvoir évaluer les sentiers et les classer en fonction des critères fixés par les élus locaux et la Région Rhône Alpes.

Le diagnostic doit permettre de donner les éléments de comparaison et de classification des sentiers afin de pouvoir identifier les sentiers qui feront l'objet de l'action du CDDRA.

-Elaboration d'un programme d'actions :

Le diagnostic doit permettre d'élaborer un programme d'actions sur cinq ans pour la gestion et la restauration des sentiers qui feront l'objet de l'action du CDDRA. L'élaboration du programme d'actions se fera en concertation et sous la validation des élus locaux et de la Région Rhône Alpes.

CONCLUSION :

L'étude devra proposer un support et un plan de communication pour valoriser l'offre de randonnée sur notre territoire en direction des touristes.

L'étude devra proposer des actions innovantes en matière d'offre de randonnée.

Cette étude permettra d'identifier les sentiers qui feront l'objet de financements du CDDRA pour l'acquisition et la pose du balisage.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- **Autorise la délégation de portage à la commune de Thyez,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de portage afférente.**

V O T E	POUR	30	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P - MIVEL JL - SALOU N - METRAL G BAUMONT MP – REVEREAU P - PASQUIER MP PICHOT J (PROC) – THABUIS M – AUIPAIS M (PROC)- MICHEL F - MONNET A DURUPT G - VARESCON R - GOJON ML - PREVIGNANO B EVERAERE M MONTEIL S (PROC) - HUGARD C - AKMOUCHE J (PROC) - METRAL GA GUILLARME I PERILLAT A – GALLAY P – MEUNIER C – GREVAZ E – KURTI L DELSANTE S
	CONTRE	2	MARTIN D (PROC) – DARDENNE C
			ADOpte A LA MAJORITE

DECISIONS

INFORMATIONS

MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES - Ville de Cluses

PROCEDURE ADAPTEE

Réalisation du magazine municipal

Une mise en concurrence a été réalisée sur le site de dématérialisation de Cluses le 28 avril 2011 pour une remise des offres fixée au 20 mai 2011 à 12 h 00.

Les prestations ont été réparties en quatre lots, sous forme d'un marché à bons de commande

Lot 01 : rédaction

Lot 02 : mise en page PAO

Lot 03 : impression avec régie publicitaire

Lot 04 : distribution

Un seul candidat a remis une offre pour le lot n° 01 (Bernard ZIRNHELT), pour le lot n° 03 (IMPRIMERIE PLANCHER) et pour le lot n° 04 (groupement solidaire LA POSTE/MEDIAPOST) ; trois candidats ont remis une offre pour le lot n° 02 (DYNAMIC BUREAU, SCOOP COMMUNICATION et PAGINA COMMUNICATION).

Après analyse, les lots ont été attribués comme suit :

Lot n° 01 : Bernard ZIRNHELT domicilié à CORDON : prix à la page : 245,00 € HT (magazine de 20 pages comprenant 2 à 10 pages de rédaction)

Lot n° 02 : PAGINA COMMUNICATION domiciliée à LYON : prix au numéro : 1 491,00 € (magazine de 20 pages comprenant 18 pages à monter)

Lot n° 03 : IMPRIMERIE PLANCHER domiciliée à BONNEVILLE : prix maximum par exemplaire, forfait minimum de recettes publicitaires déduit : 0,247 € HT (magazine de 20 pages comprenant 2 pages de publicité)

Lot n° 04 : Groupement LA POSTE/MEDIAPOST domicilié à ANNECY : prix au mille pour un magazine de 20 pages : 53,12 € HT et 47,76 € HT pour l'agenda culture

Le présent marché est conclu pour une durée de 12 mois.

Equipement mobilier pour les écoles primaires

Une mise en concurrence a été réalisée au BOAMP et sur le site de dématérialisation de Cluses le 28 avril 2011 pour une remise des offres fixée au 20 mai 2011 à 12h00.

Les prestations ont été réparties en deux lots, sous forme de marché à bons de commande.

Lot n° 01 : mobilier fonctionnel

Seuil minimum : 14 000 € HT et seuil maximum : 50 000 € HT

Lot n° 02 : mobilier pédagogique

Seuil minimum : 13 000 € HT et seuil maximum : 50 000 € HT

Quatre candidats ont remis une proposition de prix pour le lot n° 01 (Bureau ALPES DAUPHINE PROVENCE, CAMIF COLLECTIVITES, DELAGRAVE et SARL VACHOUX) et deux candidats pour le lot n°02 (Bureau ALPES DAUPHINE PROVENCE et SARL VACHOUX).

Après analyse, les lots ont été attribués comme suit :

Lot n°01 : CAMIF COLLECTIVITES domiciliée à SAINT PRIEST

Lot n°02 : SARL VACHOUX, domiciliée à PERS-JUSSY

Les marchés sont conclus jusqu'au 31 décembre 2011.

Acquisition de tableaux blancs interactifs

Une mise en concurrence a été réalisée au BOAMP et sur le site de dématérialisation de Cluses le 18 mai 2011 pour une remise des offres fixée au 9 juin 2011 à 12h00.

Les prestations ont été réparties en deux lots :

Lot n°01 : 2 tableaux blancs interactifs fixes

Lot n°02 : 1 tableau blanc interactif mobile

Après analyse, les lots ont été attribués comme suit :

Lot n° 01 : SAS MEDIA PERFECT domiciliée à ANDREZIEUX-BOUTHEON (42160) pour le montant HT de 5 731,00 €

Lot n°02 : SAS MEDIA PERFECT pour le montant HT de 1 833,00 €

Acquisition d'un logiciel de gestion financière et ressources humaines

Une mise en concurrence a été réalisée au BOAMP et sur le site de dématérialisation de Cluses le 22 mars 2011 pour une remise des offres fixée au 13 avril 2011 à 12h00.

Trois candidats ont remis une proposition de prix (BERGER-LEVRAULT, CIVITAS et CIRIL).

Après analyse, le marché a été attribué à la SAS CIRIL domiciliée à VILLEURBANNE pour les conditions suivantes :

- | | |
|--|----------------|
| 1) Solution de base (droit d'acquisition du logiciel, fourniture, installation, paramétrage, migration des données et formation) : | 94 510,00 € HT |
| 2) Maintenance | 11 584,60 € HT |
| 3) Coût d'une journée de prestation assistance | 1 000,00 € HT |
| 4) Coût d'une journée de prestation formation sur site | 1 100,00 € HT |

Le marché est conclu pour une durée initiale de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2012. Il pourra être reconduit, pour la maintenance, par période successive d'un an, pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Prestations de sonorisation, d'éclairage et de structures pour le festival "musiques en stock 2011"

Suite à une mise en concurrence effectuée sur le site de dématérialisation de Cluses le 18 mai 2011, seule la SARL AMADEUS EVENEMENTS a remis une proposition de prix à la date limite de remise des offres fixée au 8 juin 2011 à 12 h 00.

Cette dernière a été retenue pour le montant HT de 65 068,00 €.

Prestations de transports d'enfants et d'adultes

Une mise en concurrence a été réalisée au BOAMP et sur le site de dématérialisation de Cluses le 16 mai 2011 pour une remise des offres fixée au 7 juin 2011 à 12 h 00.

La consultation a été réalisée sous forme d'un marché à bons de commande avec un seuil minimum de 50 000 € HT et un seuil maximum de 90 000 € HT.

Les prestations ont été attribuées à la SAT, domiciliée à ANEMASSE ; seul candidat à avoir remis une offre.

Le marché est conclu pour une période initiale d'un an du 01.09.2011 au 31.08.2012, avec possibilité de reconduction pour une période d'un an, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 août 2013.

Fourniture de conteneurs pour la collecte des ordures ménagères

Une mise en concurrence a été réalisée au BOAMP et sur le site de dématérialisation de Cluses le 10 juin 2011 pour une remise des offres fixée au 4 juillet 2011 à 12 h 00.

La consultation a été réalisée sous forme d'un marché à bons de commande avec un seuil minimum de 10 000 € HT et un seuil maximum de 40 000 € HT.

Quatre candidats ont remis une proposition de prix (QUADRIA, CONTENUR, PLASTIC OMNIUM Systèmes Urbains et CITEC).

Après analyse, le marché a été attribué à la SAS PLASTIC OMNIUM Systèmes Urbains, domiciliée à LYON.

Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter du 16 août 2011, date de sa notification. Il peut être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Fourniture de corbeilles de propreté

Suite à une mise en concurrence effectuée sur le site de dématérialisation de Cluses le 4 juillet 2011, seule la SARL SIT'ESPACES, domiciliée à MONTBRISON (42600), a remis une proposition de prix à la date limite de remise des offres fixée au 26 juillet 2011 à 12 h 00. Cette dernière a été retenue pour le montant HT de 6 242,00 €.

MARCHES DE TRAVAUX - SEM Ville de Cluses

Prestations de marquage de stationnements payants

Suite à une mise en concurrence effectuée sur le site de dématérialisation de Cluses le 11 mai 2011, deux candidats ont remis une proposition de prix (AXIMUM et LDV SIGNALISATION).

Après analyse, le marché a été attribué à la SARL LDV SIGNALISATION, domiciliée à CHATEAU GAILLARD (01500), pour le montant HT de 6 826,20 €.

Extension du columbarium au cimetière du Chevrans

Une mise en concurrence a été réalisée au BOAMP et sur le site de dématérialisation de Cluses le 20 mai 2011 pour une remise des offres fixée au 14 juin 2011 à 12 h 00.

Trois candidats ont remis une proposition de prix (SARL ACR SERVICES, marbrerie DUMOULIN et SARL Henri BOSSONNET).

Après analyse, le marché a été attribué à la SARL Henri BOSSONNET, domiciliée à SALLANCHES, pour le montant HT de 56 745,70 €.

Remplacement de matériels et de plateaux supports mobiles de parkings en silo

Une mise en concurrence a été réalisée au BOAMP et sur le site de dématérialisation de Cluses le 15 juin 2011 pour une date limite de remise des offres fixée au 7 juillet 2011 à 12h00.

Les travaux comportent une tranche ferme comprenant 15 plateaux supports mobiles, 16 accumulateurs, 1 groupe électrogène et 1 porte métallique d'accès au parking et 3 tranches conditionnelles correspondant chacune à 15 plateaux supports mobiles.

Seule la société Q-PARK SERVICES, domiciliée à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100), a remis une proposition de prix.

Celle-ci a été retenue pour le montant total de 175 900,00 € (tranche ferme : 67 000 € HT et 3 tranches conditionnelles : 36 300,00 € chacune).

Seule la tranche ferme a été commandée cette année. Les tranches conditionnelles seront affermées si les crédits sont inscrits au titre des budgets 2012 et 2013.

Remplacement de menuiseries extérieures aluminium Maternelle des Ewües 1

Une mise en concurrence a été réalisée au BOAMP et sur le site de dématérialisation de Cluses le 24 juin 2011 pour une date limite de remise des offres fixée au 20 juillet 2011 à 12h00.

Les travaux comportent une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

Quatre candidats ont remis une proposition de prix (CARRAZ METALLERIE, ORIEL, FRANCE STORES et MARGAIRAZ)

Après analyse, le marché a été attribué à la SAS CARRAZ METALLERIE, domiciliée à BELLEGARDE (01200) pour le montant total HT de 128 959,00 €

(tranche ferme : 84 994,00 € HT + tranche conditionnelle : 43 965,00 € HT).

Seule la tranche ferme a été commandée cette année. La tranche conditionnelle sera affermée si les crédits sont inscrits au titre du budget 2012.

Réfection des peintures du gymnase des écoles privées

Suite à une mise en concurrence effectuée sur le site de dématérialisation de Cluses le 6 juillet 2011, deux candidats ont remis une proposition de prix à la date limite fixée au 28 juillet 2011 à 12 h 00 (EMP et SEDIP).

Après analyse, le marché a été attribué à la SAS SEDIP, domiciliée à CLUSES, pour le montant HT de 9 675,50 €.

Mise en place de stores intérieurs à la mairie et de rideaux d'occultation à la Maternelle des Ewües 1

Suite à une mise en concurrence effectuée sur le site de dématérialisation de Cluses le 7 juillet 2011, deux candidats ont remis une proposition de prix (DUHAMEL et HEYTENS).

Après analyse, le marché a été attribué à la SARL DUHAMEL, domiciliée à SAINT-OMER (62500), pour le montant HT de 11 185,90 €.

MARCHES DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES - SEM Ville de Cluses

Fourniture et pose de jeux avec mise en place de sols souples coulés

Une mise en concurrence a été réalisée sur le site de dématérialisation de Cluses le 30 mai 2011 pour une remise des offres fixée au 21 juin 2011 à 12h00.

Les prestations ont été réparties en deux lots :

Lot n°01 : square François Curt

Lot n°02 : jardin du Môle

Quatre candidats ont remis une proposition de prix pour chacun des lots (PROLUDIC, HUSSON, ABC DIFFUSION et LUDOPARC).

Après analyse, les lots ont été attribués comme suit :

Lot n°01 : SA ABC DIFFUSION domiciliée à MAILLERONCOURT CHARETTE (70240) pour le montant HT de 8 025,00 €

Lot n°02 : LUDOPARC, domicilié à GENNEVILLIERS (92635) pour le montant HT de 4 747,00 €

Remplacement de deux climatisations à la mairie

Suite à une mise en concurrence effectuée sur le site de dématérialisation de Cluses le 20 juin 2011, trois candidats ont remis une proposition de prix à la date limite fixée au 8 juillet 2011 à 12 h00 (VENTIMECA, FAVIQUE et MONT-BLANC ENERGIE).

Après analyse, le marché a été attribué à MONT-BLANC ENERGIE, domicilié à CLUSES, pour le montant HT de 8 660,00 €.

MARCHES DE COORDINATION SPS - SEM Ville de Cluses

Aménagement de la Rue Pierre Trappier

Suite à une mise en concurrence effectuée sur le site de dématérialisation de Cluses le 20 mai 2011, trois candidats ont remis une proposition de prix à la date limite fixée au 7 juin 2011 à 12 h00 (ACE BTP, QUALICONSULT et ELYFEC).

Après analyse, le marché a été attribué à ACE BTP, domicilié à NOGENT (52800), pour le montant HT de 1 466,00 €.

MARCHES DE CONTROLE TECHNIQUE - SEM Ville de Cluses

Rénovation intérieure 2^{ème} étage de l'école de musique

Suite à une mise en concurrence réalisée le 7 juin 2011, quatre candidats ont remis une proposition de prix à la date limite fixée au 24 juin 2011 à 12 h 00 (DEKRA INSPECTION, QUALICONSULT, ALPES CONTROLES et APAVE SUDEUROPE).

Après analyse, le marché a été attribué à la SAS QUALICONSULT, domiciliée à CRAN GEVRIER, pour le montant HT de 2 995,00 €.

MARCHES DE MAITRISE D'ŒUVRE - SEM Ville de Cluses

Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de protection contre les éboulements rocheux

Suite à une mise en concurrence effectuée sur le site de dématérialisation de Cluses le 18 mai 2011, deux candidats ont remis une proposition de prix à la date limite fixée au 9 juin 2011 à 12 h00 (GEOLITHE et ONF).

Après analyse, le marché a été attribué à la SAS GEOLITHE, domiciliée à CROLLES (38920), pour le montant HT de 15 851,51 €.

Les débats et les questions orales seront détaillés dans le procès verbal de la séance.

La séance est levée à 20h 25.

Vu pour être affiché le **28 septembre 2011**, conformément aux prescriptions de *l'article L 2121 – 25 du CGCT*.

Le Maire,

Jean-Claude LEGER